



Montpellier, le 15 juillet 2019

Direction générale
des services

DGA Aménagement du Territoire
Pôle des Solidarités Territoriales
Direction de l'Assistance Technique aux Collectivités
Service Hydrogéologie

COMITE DE PILOTAGE DES RESEaux DE SUIVI DES EAUX SOUTERRAINES

- - -
**Compte-rendu de la réunion
du 5 juillet 2019**

La liste des membres ne peut pas être diffusée en ligne pour des raisons de légalité. Elle peut être adressée sur demande individuelle par email à nlienart@herault.fr.

Introduction du comité de pilotage

Discours introductif de M. Christophe Morgo, Vice-président du Conseil départemental et délégué à l'environnement.

M. Morgo rappelle l'enjeu des eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable des héraultais. Il souligne que les suivis permettent d'assurer le bon développement des territoires. Il indique que les nanoparticules de matières plastiques sont retrouvées partout maintenant, y compris dans l'air. Il interroge sur les possibilités de leur recherche dans les eaux souterraines.

Un tour de table est réalisé afin que les personnes se présentent.

M. Liénart présente le service hydrogéologie du CD34 et souligne l'arrivée de 2 nouveaux agents.

Réseau de suivi de la qualité

Mme LAMOTTE du BRGM présente les objectifs du réseau qualité CD34 (voir le diaporama joint BRGM). Elle précise que certains points ont été repris par l'Agence de l'eau, et que le nombre de substances analysées a augmenté.

Elle présente ensuite les données sur les pesticides du réseau de base (2017 et 2018) et du réseau complémentaire RC2 (Alluvions de l'Hérault) suivi en 2015 et 2018. Les résultats du réseau dit « Grenelle » sont fournis sur la période 2012-2018.

Globalement, on constate une diminution des molécules mères pesticides et des métabolites, et une augmentation des substances hors pesticides (organoétains).

Les résultats du réseau de l'Agence de l'Eau sont exposés afin de comparer les tendances et les similitudes sur les principales constatations de dépassements.

Mme Lamotte indique également les résultats concernant les autres familles de molécules : physico-chimie et composés azotés.

Elle conclue en précisant que :

- 69 campagnes ont été menées sur la période 2001 à 2018
- Pour l'ensemble des réseaux, les molécules mères de pesticides correspondent de 10% (RC2) à 25% (RG) des quantifications sans aucun dépassement du seuil qualité de 0,1 µg/L
- Baisse globale des quantifications (certainement liée à la reprise des points les plus « sensibles » par l'Agence de l'Eau) en pesticides
- Quantification importante des organoétains

M. Liénart présente ensuite le travail en cours sur la redéfinition du réseau qualité. Le COTECH s'est réuni 3 fois et a pu définir une nouvelle approche, avec un réseau divisé en 14 zones, 2 campagnes d'analyses par an et quasiment le même type d'analyses sur chaque point. Ce zonage hydrogéologique permettra également aux acteurs de l'eau du territoire de mieux s'approprier les résultats sur les stations de mesure concernées. Le travail devrait se finaliser d'ici la fin de l'année avec la création d'une fiche descriptive par zone et une fiche descriptive par station.

Un moment d'échanges avec la salle permet de discuter sur les résultats présentés.

L'ARS a transmis après le COPIL le bilan du contrôle sanitaire (eau distribuée) 2018 sous la forme d'une carte et d'un document annexe. Il convient de noter que les analyses peuvent intervenir éventuellement après mélange de ressource, traitement d'élimination des pesticides, dilution, etc. (Voir PDF ARS)

Etudes des zones de sauvegarde des aquifères sur 3 masses d'eau

M. Liénart présente les études de zones de sauvegarde qui doivent débiter ses 3 masses d'eau stratégiques identifiées dans le SDAGE :

- FR_DG 115 : « calcaires jurassiques des garrigues nord montpelliéraines - faille de Corconne », dénommé « FRDG115-Rive gauche de l'Hérault »;
- FR_DG 125 : calcaires causses et avant causses du Larzac sud, Campestre, Blandas, Séranne, Escandorgue, Bassins Versants de l'Hérault et de l'Orb », dénommé « FRDG125- Rive droite de l'Hérault - Larzac Sud » ;
- FR_DG 409 : formations plissées du Haut Minervois, Monts de Faugères, St Ponais et Pardailhan», dénommé « FRDG409-Orb et Jaur ».

L'objectif de l'étude est de déterminer les zones de sauvegarde exploitées et non exploitées actuellement, afin de garantir l'usage futur pour l'alimentation en eau potable (voir le diaporama joint CD34).

M. Liénart précise que la consultation est en cours pour retenir un ou plusieurs bureaux d'études.

Réseau de suivi piézométrique

Le réseau de suivi piézométrique du CD34 a été présenté à Paris lors du colloque AFB sur les eaux souterraines le 18 juin.

M. Liénart présente le descriptif et le fonctionnement du réseau piézométrique (voir le diaporama joint CD34).

Le réseau se décompose en deux types de suivi :

- Le suivi stratégique (29 points) – vision territoire / carte mensuelle de l'état des nappes
- Le suivi opérationnel (34 points) - suivi d'une problématique locale (connaissance, sécheresse)

Le déploiement des centrales LNS sur l'ensemble du réseau est en cours pour le passage à la 3G. La télétransmission des données devrait passer progressivement à toutes les 6 heures (au lieu de 2 fois par semaine), avec actualisation quotidienne des données sur le site de l'Observatoire Départemental Climatologie Eau Environnement Littoral (ODCEEL). La fréquence du chargement dans la banque nationale ADES devra être étudiée (intégration des données brutes).

Les données piézométriques sont consultables à la rubrique « eaux souterraines » du portail web de l'ODCEEL <https://odee.herault.fr> grâce à l'appli « webnapp ».

Les données validées sont bancarisées dans la base de l'ODCEEL et dans la base nationale de données ADES.

La carte mensuelle de l'état des ressources est également consultable sur le portail web de l'ODCEEL.

M. Liénart conclue en indiquant la nécessité de suivre la piézométrie sur les ressources captées afin de mieux connaître le fonctionnement des aquifères, de mesurer l'impact des prélèvements et des recharges, et enfin de pouvoir anticiper, le cas échéant, les risques de pénuries (sécheresse, surexploitation...).

Il précise que le Département peut proposer la mise en place d'équipements et assurer le suivi, le contrôle, la bancarisation et la mise à disposition des données.

Des conventions seront établies avec les maîtres d'ouvrages, qui participeront financièrement au suivi.

M. Liénart présente la situation des eaux souterraines début juillet. Les niveaux baissent sur toutes les stations et certains sont déjà déficitaires. Malgré l'état normal de 66% des niveaux, les baisses semblent s'accroître et pourraient dégrader la situation (décrochage estival).

M. Eric BOUSQUET de la DDTM indique qu'un second arrêté de restriction va être pris pour renforcer les mesures. L'Orb et la Lergue passeront en alerte renforcée. La vallée de l'Hérault passera en alerte. Un prochain comité sécheresse aura lieu le 19 juillet prochain.

Pas de questions dans la salle. Le COPIL est levé.

Rédigé par Lucie Membrado, chargée d'opérations eaux souterraines

Validé par Nicolas Liénart, Chef du service Hydrogéologie – hydrogéologue départemental